

(Texte)

L'hon. M. Favreau: Je dois dire, monsieur le président—et je pense bien qu'il faut me comprendre—que je devrais, dans le temps, prendre les décisions nécessaires quant à toute divulgation qui pourrait être faite selon la nature du dossier, selon mes informations, mais une chose est certaine, à l'heure actuelle au moins, dans l'esprit de l'honorable député, c'est que l'affaire fait l'objet d'une enquête.

(Traduction)

M. Fisher: J'aimerais appeler l'attention du ministre sur le fait qu'il a laissé entendre, dans un certain sens, que des certaines d'enquêtes avaient lieu. Nombre de députés aimeraient bien savoir en particulier si ces pièces justificatives vont être retrouvées. Je tiens à signaler au ministre, et d'autres députés en ont touché un mot, bien que j'ignore si quelqu'un auparavant a présenté la chose d'une façon aussi nette, qu'un citoyen canadien, M. Bob Reguly, qui écrit pour le *Telegram* de Toronto, a déclaré dans un article au moins, et même dans deux je crois, qu'il a vu des dossiers faisant foi de l'existence de ces pièces justificatives, y compris celles relatives à des versements faits à six candidats libéraux au moins, lors d'élections il y a deux ans.

Maintenant, le point que je voulais préciser au ministre...

L'hon. M. Pickersgill: Je me demande si l'honorable représentant me permettrait de lui poser une question à ce moment-ci? Ce qu'il a dit est-il bien précis? Je n'ai pas lu cet article, mais j'en ai lu un où l'on disait quelque chose à propos d'agents. Je n'ai rien vu d'écrit à propos de candidats.

M. Fisher: Le ministre a raison.

L'hon. M. Pickersgill: Cela fait toute une différence en loi.

M. Fisher: J'avais oublié les noms, mais c'étaient des agents et l'un d'eux travaillait pour l'honorable député qui siège ici. Ce que je veux signaler au ministre, c'est que nous avons toutes les indications nécessaires du fait que ces chèques existent selon M. Reguly; je lui suggère aussi de vérifier auprès de M. Marc Lalonde, qui était procureur, et auprès de M. Watson. Alors il aurait un tableau complet de toute l'affaire de ces reçus. Certains d'entre nous trouvent très étrange que ce dossier particulier ne soit pas disponible puisqu'il confirme ces renseignements. Si le ministre ou le ministre du Travail ne peuvent fournir les vrais reçus, alors la Chambre, et n'importe

quelle cour, accepterait certainement le dossier qui a été conservé soit par M. Lalonde ou par l'étude d'Allan Watson.

(Texte)

L'hon. M. Favreau: Monsieur le président, je désire dissiper l'ambiguïté qui a pu résulter de mes paroles.

Si je comprends bien, l'honorable député a posé une question qui portait sur deux objets.

Premièrement, l'affaire Sheehan, au sujet de laquelle j'ai rapporté qu'il y avait enquête, et que j'aurais évidemment une décision à prendre au sujet de la divulgation éventuelle;

Deuxièmement, il a parlé des reçus ou des documents quelconques qu'il appelle des «vouchers». A ce sujet, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté! Il n'y a pas d'enquête faite par la Gendarmerie parce qu'il n'y a pas eu d'allégation, de vol, ou quelque offense criminelle en rapport avec cela.

Si je comprends bien, l'enquête a été requise par le ministre et le ministère du Travail et je comprends qu'elle se poursuit.

(Traduction)

M. Fisher: Eh bien! d'après ce que dit le ministre, je conclus qu'il incombe au ministre du Travail de renseigner la Chambre à ce sujet. Je tiens à lui signaler que même si l'on constate que les renseignements ne sont pas disponibles, les premiers indices permettent de le croire, M. Reguly nous a dit que ces renseignements ou un registre de ces renseignements existaient. A mon avis, il vaudrait donc la peine que le ministre, ses fonctionnaires ou le ministre du Travail obtiennent ces renseignements que M. Reguly a rendus publics. J'ai bon espoir qu'il s'agit de renseignements exacts. Je pourrais aussi donner privéement au ministre le nom d'un monsieur qui est disposé—je ne le lui ai pas demandé, mais j'en suis persuadé—à jurer que le dossier comprenant ces certificats existe bien. J'ai parlé à deux personnes au moins qui m'ont dit qu'il existait.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur le président, j'ai juste une ou deux questions à poser au ministre, et elles n'ont aucun rapport entre elles. Je tiens à préciser qu'à cause de l'application de la guillotine ce soir, certaines de ces questions seront peut-être inscrites au *Feuilleton* puisque l'on ne nous donne pas en ce moment l'occasion de nous enquérir de divers points qui autrement auraient fait l'objet d'une étude approfondie.

La première porte sur la nomination de l'avocat à la Commission Dorion. Celle-ci aura